

Urbanisme et construction dans la pratique des institutions européennes

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Urbanisme et construction dans la pratique des institutions européennes

J.-P. Vouga

10

Nos vues sur l'Europe ont peine à se concrétiser, car nous tendons à confondre deux problèmes essentiellement distincts qui se chevauchent sans cesse :

Quelles sont les chances pour l'Europe de retrouver en s'unissant la place qui lui revient dans le monde ? Quelle est la place que peut prendre la Suisse dans une Europe unie ?

Des écrits de valeur ont abordé ces deux problèmes avec une richesse d'information et une largeur de vues remarquables. Des réponses aussi claires qu'encourageantes ont été données aux questions que nous venons de poser et nous ne pouvons que souhaiter voir ces écrits sur toutes les tables de travail. Le dernier numéro du « Bulletin SIA » a remarquablement renseigné ses lecteurs sur les institutions dans le cadre desquelles se poursuivent actuellement les développements auxquels nous allons faire allusion. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à cet exposé.

Si nous prenons la parole, c'est pour apporter une contribution de plus à ces thèses, en les illustrant par quelques faits concrets empruntés à deux domaines précis : l'aménagement des territoires et l'organisation du bâtiment.

L'aménagement des territoires à l'échelon européen

Sans doute allons-nous faire sourire ceux qui connaissent les difficultés d'une simple coordination à l'échelon intercommunal ! Et pourtant certains faits sont là. Comme on peut s'y attendre, nous parlerons en premier lieu des réalisations sur le plan des liaisons ferroviaires, où les succès sont marquants : conférence des horaires internationaux, pool européen des wagons, standardisation du matériel roulant, suppression des wagons III^e classe, trains rapides internationaux TEE (Trans Europ Express), etc. A cette coordination sont dues d'une manière générale les améliorations continues des relations ferroviaires. Il est réjouissant de constater que les CFF ont participé sans réticence aucune à cette vaste coordination et que nous avons pu bénéficier parmi les premiers des avantages qu'elle a comportés.

Il faut parler ensuite des décisions qui ont été prises pour la création d'un réseau des grandes routes européennes : adoption des tracés, normalisation des profils, degré d'urgence des réalisations. C'est ainsi que les tracés Genève-Bâle, Vallorbe-Simplon, Bâle-Chiasso constituent respectivement des tronçons des voies Lisbonne-Berlin, Londres-Paris-Rome, Hambourg-Milan-Rome.

Les liaisons aériennes, elles aussi, ont vu se rapprocher les compagnies européennes, pour lutter ensemble contre la concurrence d'outre-mer par une rationalisation commune de leur exploitation.

Dans d'autres ordres d'idées, on peut relever de nombreux accords internationaux pour l'aménagement des cours d'eau, soit en vue de leur navigabi-

lité, soit en vue de la production d'énergie. Il n'est pas sans intérêt de constater que ces accords sont très analogues aux concordats qui se concluent de nos jours encore entre cantons intéressés au cours d'une même rivière, comme ce fut tout récemment le cas pour l'aménagement des eaux du Jura ; enfin il faut signaler les luttes entreprises actuellement sur une large échelle en Europe contre la pollution des eaux et les recherches engagées depuis peu pour l'étude de la pollution de l'air.

Il y a encore loin entre ces efforts épars et un « aménagement du territoire » au niveau continental ; les bases en sont néanmoins jetées ; mieux, à coup sûr, qu'on ne s'en doutait.

Les efforts européens en vue de la rationalisation de l'industrie du bâtiment

Certes, depuis fort longtemps, le marché européen de la construction a pratiqué de larges échanges internationaux ; des produits nationaux ont acquis des réputations enviables : verres belges, faïences luxembourgeoises, pierres françaises, revêtements italiens, quincaillerie allemande, robinetterie suisse, ventilateurs suédois, etc. Ces ramifications du marché ne résultent évidemment pas d'une coordination au niveau européen, pas plus que les ramifications du marché suisse ne résultent d'une coordination nationale ; elles sont inhérentes aux spécialisations qui n'ont pas manqué de se produire sur le plan de la production. Il est intéressant de relever qu'elles ont pu se maintenir malgré les longues périodes de fermeture des marchés qui ont abondé au cours de la plus récente histoire et malgré les efforts accomplis dans ces périodes à l'intérieur des frontières pour tenter de réaliser des autarcies partielles. Cela démontre l'existence d'un véritable marché commun en puissance. Le bâtiment, comme tant d'autres domaines, a tout à gagner à ce que les considérations économiques l'emportent sur les politiques et à ce que le processus de développement des échanges prenne le pas sur le processus inverse de tendance à l'autarcie. Mais à ces considérations, valables pour la construction traditionnelle, viennent s'en ajouter de beaucoup plus pertinentes auxquelles nous conduisent les procédés de construction non traditionnels. Les immenses besoins de logements, nés des destructions de la guerre et de l'accroissement de la population, ont provoqué dans tous les pays d'Europe des recherches en vue d'accroître la productivité. Ces recherches ont fait éclore de nombreux systèmes allant de la rationalisation de méthodes anciennes à une préfabrication plus ou moins poussée. Or, est-ce par le jeu des échanges déjà existants, est-ce par les contacts créés au niveau des institutions internationales, on a vu ces systèmes rayonner immédiatement au-delà des frontières de leur pays d'origine. Les procédés de coffrages autrichiens Bittner, qui permettent l'exécution en béton banché de bâtiments de dix-huit à

vingt étages, se répandent jusqu'en Espagne ; les brevets Camus, de préfabrication lourde, sont appliqués bien au-delà de la France et jusqu'en URSS ; les procédés danois Larsen et Nielsen, qui s'y apparentent dans une certaine mesure, sont à l'essai dans de nombreux pays, dont le nôtre ; les procédés suisses Schindler-Gœhner qui combinent la fabrication en usine des faces intérieures des pièces avec l'exécution en matériaux traditionnels des murs extérieurs, sont répandus dans une dizaine de pays d'Europe et d'outre-mer, cela sans parler des innombrables procédés de détail qui sont utilisés jour après jour sur presque tous les chantiers.

Ce type d'exportation, qui ne consiste plus en matériaux préfabriqués ou semi-finis, mais en licences de fabrication, se prête particulièrement bien à l'industrie du bâtiment, tout comme il correspond au génie inventif des techniciens suisses. Il y a donc un intérêt primordial à développer en Suisse cet aspect du problème, cela d'autant plus que le marché qui s'ouvre n'est plus celui de la seule Europe, mais bien du monde entier, qui s'équiperait demain selon des techniques nouvelles dont nous savons à coup sûr qu'elles feront appel tout à la fois aux ressources artisanales locales et aux procédés les plus modernes. Nous pouvons prédire également que le développement de ces techniques se fera avec l'aide de l'Europe, qui déjà s'organise pour apporter sa contribution.

En effet, à côté des échanges limités dont nous venons de parler, une vaste coordination est en cours autour de nous.

Elle a pour cadre tout d'abord le Comité de l'habitat qui, par des études fouillées sur les méthodes de financement de l'habitation et sur l'organisation du marché du bâtiment, jette les bases théoriques. Elle a pour cadre ensuite le CIB (Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation) à qui sont dues les premières normes internationales, applicables aux structures simples, les premières études sur les besoins en matière de logements, des recherches comparées sur de nombreux matériaux et techniques, l'organisation enfin de la documentation du bâtiment. Il faut mentionner encore l'AEP (Agence européenne de productivité de l'OECE) qui vient de publier une analyse assez complète des principaux procédés de préfabrication mis au point en Europe occidentale¹ et qui poursuit depuis cinq ans une étude sur la coordination modulaire. Cette méthode, qui vise à fixer les dimensions préférentielles et normalisées des éléments de construction en vue de leur préfabrication et de leur interchangeabilité future, a posé déjà d'utiles principes quant aux lois de juxtaposition et d'assemblage des éléments préfabriqués². On mesure aisément que ce principe d'interchangeabilité des éléments sera, une fois mis au point, la base même du plus vaste marché commun qui se puisse concevoir.

Enfin, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) a fait un pas de plus en procédant à l'érection parallèle, dans les six pays qui la consti-

tuent, de maisons d'ouvriers répondant à des programmes comparables et à des principes économiques identiques. Ces constructions ont fait l'objet d'une première analyse comparative³. La CECA vient en outre d'ouvrir un vaste concours entre les architectes de ces six pays pour mettre au point les plans de construction d'ensembles de vaste envergure. Il semble inélegant d'insister encore sur les révolutions que le Marché commun est susceptible d'apporter dans les marchés du bâtiment des six pays. Déjà une information nous apprend que les architectes français ont pris l'initiative de demander à l'UIA de patronner une conférence avec les organisations sœurs des cinq autres pays en vue d'harmoniser les règles qui président à l'exercice de la profession. Les accords qui vont sans doute en résulter seront du plus grand intérêt pour l'activité professionnelle et leur répercussion ne tardera pas à se faire remarquer en Suisse.

Un vaste mouvement est en cours. Un élan pousse l'Europe vers une unité comparable, toutes proportions gardées, à cette unité suisse créée voici un peu plus de cent ans.

Face à cette évolution, quelle est, dans les domaines qui viennent d'éveiller notre attention, l'attitude de la Suisse ? Un fait, indéniablement positif, saute aux yeux dès l'abord : notre pays a su s'ouvrir largement aux marchés étrangers ; nul protectionnisme n'a fermé les frontières aux importations, la concurrence est au contraire largement ouverte entre les produits suisses et étrangers. Même les licences de fabrication étrangères ont été accueillies généreusement. Mais, en dehors de cette collaboration « passive », notre collaboration « active » est réduite au minimum : participation au pool des wagons, à celui des compagnies d'aviation, accords bilatéraux ici et là, présence de principe au Comité de l'habitat, au CIB ; en dehors de cela, absence complète, éloignement quasi dédaigneux des travaux de coordination, expectative sur toute la ligne... à l'heure où se préparent peut-être les vastes programmes d'équipement du monde sous-développé, à l'heure où se prépare sûrement un marché commun européen sans précédent. Et pourtant nos partenaires éventuels ne nous boudent pas, bien au contraire, ils ne cessent d'avoir les yeux sur nous, d'attendre notre contribution, à laquelle ils attachent un certain prix. Notre place est réservée (mais qui sait pour combien de temps encore) dans les conseils et dans les groupes de travail. Qu'attendons-nous pour l'occuper ?

(Bulletin SIA.)

¹ « La Construction préfabriquée en Europe ». Agence européenne de productivité, rue André-Pascal 2, Paris 16^e, 1958.

² « La Coordination modulaire dans le Bâtiment ». Agence européenne de productivité, rue André-Pascal 2, Paris 16^e, 1956.

³ « Premier Programme de Constructions expérimentales ». Communauté européenne du charbon et de l'acier, Luxembourg, 1957.